



**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATION
(P.P.R.I)**

avec dispositions immédiatement opposables
sur le bassin du

**GRAND VALLAT
ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS**

Communes de : BANDOL et SANARY-SUR-MER
LA CADIERE-D'AZUR
LE CASTELLET

**4. CARTE DE DEFINITION DE
LA ZONE BASSE HYDROGRAPHIQUE**

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
en date du 22 DEC. 2017

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,
Serge JACOBS

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
VAR

Service Aménagement
Durable
Bureau Risques

DECEMBRE 2017
Fond : BDPARCELIGN2014
Echelle : 1 / 17 500

LEGENDE

--- Limites communales

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE B1

ZONE B2

ZONE B3

ZONE R1

ZONE R2

Zone d'EXZECO > 1KM²

ATLAS DES ZONES INONDABLES

Lit moyen

Lit majeur